

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Havva ISIK, Carole COURTIAL

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.

Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.

Rapport N° 9
CESSION DE TERRAINS RUE FRANÇOIS COURTOIS

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Danièle GUILLAUME, Jacques LANOIR et Bruno SLAMA ne prennent pas part au vote.

Lors de la mise en vente par LOGIDÔME de ses maisons individuelles situées rue François COURTOIS, il a été constaté que certaines limites cadastrales de ces propriétés étaient différentes des limites réelles.

C'est pourquoi, il convient de procéder à une régularisation foncière qui consiste en la cession de quatre emprises de terrain portées au domaine public communal.

Ces tènements, n'étant pas affectés à un usage public, peuvent être cédés aux propriétaires mitoyens comme suit :

- 3 m² + 2 m² au droit de la parcelle AB n° 801, à LOGIDÔME ;
- 5 m² au droit de la parcelle AB n° 796, à Monsieur BERTRAND ou tous ses ayants droits ;
- 1 m² au droit de la parcelle AB n° 805, à Monsieur et Madame GANDIZ ou tous leurs ayants droits.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission :

- de constater la désaffectation de ces terrains de leur usage public,
- de prononcer leur déclassement du domaine public communal,
- d'accepter leur cession à 1 euro le m² au vu de l'avis des Domaines du 13 janvier 2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2014

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal

Grégory BERNARD